

Foire aux questions

Que dois-je faire si l'animal que j'accueille est malade?

Si votre protégé semble malade, consultez le feuillet que nous vous avons remis lorsque vous avez pris l'animal. Si vous avez toujours des questions, vous pouvez nous téléphoner au (514) 735-2711, poste 2237. Laissez un message et nous vous rappellerons le plus rapidement possible. Nous verrons ensuite avec vous quels sont les symptômes et s'il est nécessaire que l'animal soit vu par un vétérinaire. Si tel est le cas, vous devrez contacter la Clinique Vétérinaire du Plateau au (514) 842-5490 afin de prendre rendez-vous entre 10h et 18h, en semaine seulement. Des frais de 5\$ s'appliquent lors de la visite. Si l'animal que vous avez doit voir le vétérinaire et que vous ne pouvez vous rendre à la Clinique du Plateau, vous devrez consulter un vétérinaire à vos frais et nous pourrions vous donner en échange un reçu d'impôts pour don de charité si vous nous présentez vos factures.

Quand dois-je retourner mon animal?

Sur le protocole que nous vous avons remis figure une date à laquelle vous devez ramener l'animal. Toutefois, vous pouvez ramener l'animal avant cette date dans les situations suivantes :

Les chatons peuvent revenir au refuge dès qu'ils pèsent 2 livres. Pour ce qui est des animaux malades, nous vous demandons d'attendre une (1) semaine après la disparition des derniers symptômes et la fin de la médication. En cas de doute, téléphonez-nous.

Si vous ne pouvez ramener l'animal à la date prévue, vous devez absolument nous contacter afin que nous prolongions le délai.

Que dois-je faire si je veux adopter l'animal que j'ai en famille d'accueil?

Une fois la période de famille d'accueil terminée et l'animal prêt pour l'adoption, vous devez nous contacter pour prendre rendez-vous. Lors de ce rendez-vous, nous ferons la vaccination (s'il y a lieu) ainsi que l'adoption directement. Vous devrez alors acquitter les frais d'adoption en vigueur. Si l'animal n'est pas vacciné, les disponibilités pour les rendez-vous sont les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis à 10h. Si l'animal est vacciné, les disponibilités pour les rendez-vous se situent pendant nos heures d'ouverture, soit en semaine de 16h à 19h et de 11h à 17h la fin de semaine.

Comment puis-je faire pour éviter à mon animal de revenir à la SPCA pour se faire adopter?

Il est possible pour vous de trouver des familles pour vos protégés. Bien entendu, l'adoption se fera via la SPCA, mais vos animaux éviteront de revenir en cage. Vous pouvez placer des annonces à votre bureau, épicerie, clinique vétérinaire; faire le tour de vos amis, membres de votre famille, collègues de travail; donner une affiche à vos enfants pour apporter à l'école. Un autre moyen est de nous envoyer des photos numériques ainsi qu'une courte description de l'animal et nous placerons une annonce sur Petfinder, le site à partir duquel la SPCA affiche ses animaux en adoption. Vous pouvez nous envoyer ces documents à l'adresse suivante :

fosterpetfinder@yahoo.com. Veuillez inclure votre nom, numéro de téléphone/courriel et numéro de dossier dans le message.

Pour visiter nos animaux, rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.petfinder.com/shelters/QC06.html>.



Que dois-je faire si je manque de nourriture pour mon protégé?

Une fois épuisé la nourriture que nous vous avons donnée au départ, vous devez vous procurer, à vos frais, la nourriture. Il n'est pas nécessaire de donner la marque Royal Canin mais nous vous encourageons fortement à vous procurer une nourriture de qualité, vendue dans les magasins d'aliments pour animaux et non dans les supermarchés.

Pour avoir plus d'information sur la santé ou les soins des animaux en familles d'accueil, visitez nos manuels des familles d'accueil à <http://www.petfoster.org/SPCA.html>

